

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 24 Septembre 2020 :
Compte Rendu

1° - Fonds national Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

L'article 144 de la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 pour l'année 2012 a institué un mécanisme de péréquation appelé FPIC. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à d'autres moins favorisées.

Lors de sa réunion communautaire du 07 septembre dernier, un Conseiller Communautaire ne s'est pas prononcé favorablement pour attribuer à titre exceptionnel le FPIC à la Communauté de Communes de Charente Limousine. Pour rappel des faits, face à la crise de la Covid-19, la CCCL, seule compétence en matière économique, et pour l'intérêt communautaire aurait alimenté une enveloppe d'aide par le biais du FPIC. Ce fonds représente environ 600 000,00 € dont 166 000,00 € ont été affectés à l'achat de masques, 65 543,00 € d'aide aux entreprises, 58 141,00 € aux Cafés-Hôtels-Restaurants, 28 430,00 € aux sorties « Jeunesse » et 12 000,00 € en « Dons et Aides ». Le solde est à ce jour de 269 886,00 €.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Charente Limousine demande de soumettre au vote des Conseils Municipaux une répartition libre du FPIC et de l'attribuer à la CCCL.

Le Conseil Municipal de la Commune a délibéré favorablement à la demande de Monsieur le Président ; ainsi la somme d'environ 16 000,00 € due au titre du FPIC 2020 ne sera pas recettée par la Commune et sera attribuer à la CCCL.

QUESTIONS DIVERSES :

1° - Développement Local _ Voirie Communale : Installation Abribus.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier portant acquisition d'un abribus pour le lotissement « Le Dognon ». L'équipement envisagé serait de type bois autoclave de classe III, de dimensions 200x200x120 cm, équipé d'un banc et sans fenêtre, toiture en acier époxy flexo tuile. Le concours du Conseil Départemental est sollicité au titre du « Développement Local _ Voirie Communale : Installation d'un abribus » dont la Commission Permanente se réunit le 10 décembre prochain. Pour cela, l'équipement doit être validé en amont par le CAUE.

Sur deux propositions tarifaires reçues sur trois sociétés consultées, celle de la société COMAT § VALCO est la mieux disante pour un montant de 1 169,07 € ht soit 1 402,88 € ttc. Ce devis ainsi que la fiche technique du produit compléteront le dossier de demande de subvention.

2° - Vérification Campanaire _ Devis entreprise BODET.

Par contrat référencé n° CC en date du 01 janvier 2017, l'entreprise BODET Maintenance procède annuellement à la vérification des installations campanaires (Cloches et Horloge). Cette maintenance donne lieu à un rapport de vérification et éventuellement à une proposition tarifaire si des désordres techniques sont relevés.

Monsieur le Maire présente un premier devis d'un montant de 9 935.50 € ht soit 11 922.60 € ttc relatif à la "Restauration de la Cloche 3" et 2 284.00 € ht soit 2 740.80 € ttc pour la "Modernisation de l'Horloge Mère", puis un second devis relatif à des diagnostics.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent qu'une étude complète sur l'Église soit lancée menant à une rénovation dudit édifice d'une manière globale. Un architecte du patrimoine doit être nommé pour apporter son aide et ses conseils au dossier.

3° - Association RAPASSE :

Monsieur Serge GAUTHIER, vice-président de l'association RAPASSE, a transmis un courrier portant alerte sur l'ampleur de l'encerclement éolien prévu à proximité immédiate d'un village de la Commune ; courrier accompagné d'une correspondance de Maître Emmanuel COLLET, notaire à Corbeilles (45490) alertant sur la dépréciation minimale de 30% de la valeur des biens immobiliers, et une carte détaillant les projets éoliens.

4° - Vestiaires Football : Bilan Travaux.

Les travaux menés pour la réfection des vestiaires du football (Fourniture et pose d'un plafond en rampant et application d'une peinture sol bi-composant) sont maintenant achevés. La Convention pour l'utilisation du terrain de football étant maintenant signée avec le « Football Club Charente-Limousine » de Terres de Haute-Charente, les matchs débiteront le 10 octobre prochain.